

Département des Landes
Arrondissement de Dax

Commune de POYANNE

Nombre de Conseillers
15
Conseillers en fonction
13
Conseillers présents
12

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 février 2024

Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,

Maire

Membres présents : : Fabienne LABY-FAUTHOUX -
Elisabeth COUDROY - Séverine SOUPOT - Olivier
SCHAFFHAUSER - Alain LABAT - Maylis AUMAILLEY -
Thierry LABORDE - Catherine ROSSIGNOL - Philippe

DUCOURNEAU - Michèle GUARIDO - Thierry LOUPIEN - Rémy NAPIAS

Absent excusé : Nicolas JACOB

Secrétaire de séance : Catherine ROSSIGNOL

Date de la convocation : 16 février 2024

Ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu en date du 26 janvier 2024
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) **DCM2024-02-04** : mise en place du régime indemnitaire après avis du comité social territorial du CDG 40
- 4) **DCM2024-02-05** : nouvelle demande DETR pour chauffage foyer rural
- 5) Proposition de mise en place de la prime pouvoir d'achat
- 6) **DCM2024-02-06** : création d'un poste d'adjoint technique pour stagiairiser le nouvel agent
- 7) **DCM2024-02-07** : subvention à l'association « La passem »
- 8) Préparation du pot de départ à la retraite de Jean
- 9) Divers :

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Mme Laby-Fauthoux demande aux élus s'ils ont bien pris connaissance du PV de la dernière séance et s'il appelle à des modifications. Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 26 janvier 2024.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Catherine ROSSIGNOL se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

3) DCM-2024-02-04 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE
RIFSEEP

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 10 août 2023, le conseil municipal a fait une proposition de modification du régime indemnitaire, suite à la création du poste d'attaché territorial.

Cette proposition de délibération doit être soumise pour avis au comité social territorial du CDG 40. Le 19 décembre 2023, le comité social territorial s'est réuni. La proposition a reçu un avis défavorable de la part des représentants du personnel et un avis favorable de la part des représentants du collège des élus, Lors de la séance du comité social territorial du 29 janvier 2024, la proposition a reçu les mêmes avis.

Cependant, le conseil municipal, après deux avis doit valider la proposition telle que présentée en comité social territorial.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal vote la mise en place du nouveau régime indemnitaire et charge Mme la Maire de toutes les formalités administratives.

Reçu en Préfecture le 04 mars 2024

4) DCM-2024-02-05 : NOUVELLE DEMANDE DE DETR POUR LE CHAUFFAGE DU FOYER RURAL

Le conseil municipal lors de sa séance du 22 janvier a déposé une demande de subvention dans le cadre de la DETR afin de remplacer le chauffage du foyer rural existant par des tubes rayonnants. Ce devis s'élevait à **13 857,63€ HT, soit 16 629,16€ TTC** : montant de la subvention demandée à hauteur de 20% du prix hors taxe, 2 772€.

Par la suite, la commission bâtiment a aussi demandé un devis pour mettre une climatisation réversible.

Le devis s'élève à 29 636,18€ HT, soit 35 923.42€ TTC.

Renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture, la commune peut modifier sa demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide :

- d'opter pour une climatisation réversible comme mode de chauffage,
- d'abroger la précédente délibération demandant la DETR
- d'autoriser Madame la Maire à déposer un dossier DETR au titre de l'année 2024 à hauteur de 20 % du devis soit **5 987,27 €**

Reçu en Préfecture le 06 mars 2024

5) PROPOSITION DE VERSEMENT DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT

Madame la Maire informe l'assemblée que parmi les mesures de revalorisations salariales annoncées par le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, figure le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- Avoir été nommés et recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023
- Etre employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure à 39 000€ sur la période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales, la mise en place de cette prime exceptionnelle est facultative et nécessite la prise d'une délibération après avis du comité social territorial du CDG 40.

Madame la Maire propose d'instaurer cette prime et de transmettre cette proposition au comité social territorial du CDG 40.

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en faveur de tous les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires et contractuels de droit public remplissant les conditions d'éligibilité fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 susvisé.
- De fixer le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire par strate de rémunération perçue par les agents pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 selon les modalités suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat	A titre indicatif montant maximum de la prime de pouvoir d'achat sachant que l'assemblée délibérante peut tout à fait décider d'attribuer ces montants plafonds
Inférieure ou égale à 23 700 €	400€	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350€	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300€	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250€	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200€	400 €

6) DCM2024-02-06 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que M. Hugo DEGOS est en poste à la mairie depuis le 16 octobre dernier par le biais d'un contrat avec le CDG 40 (service emploi). Son CDD se termine le 31 mars. Madame la Maire propose de créer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et de le stagiairiser à compter du 1^{er} avril 2024 à ce grade.

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte la proposition et charge Madame la Maire de toutes les formalités administratives

Reçu en Préfecture le 07 mars 2024

7) DCM2024-02-07 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A « LA PASSEM »

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu 2 membres de l'association « Ligams la passsem » venus présenter une course de relais organisée pour créer du lien et faire vivre lenga nosta.

Cette année, cette course de relais passe à Poyanne. L'association propose aux communes qui sont traversées par cette course d'acheter une distance (100€/km). La course empruntera 6kms sur la commune.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'acheter 1 km et de verser une subvention de 100€.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Décide d'acheter un kilomètre pour une valeur de 100€
- Charge Mme la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires

Reçu en Préfecture le 07 mars 2024

8) ORGANISATION DU POT DE DEPART A LA RETRAITE DE JEAN DUCHER

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la réception pour le départ à la retraite de Jean a lieu samedi 2 mars à 11h au foyer rural.

Sont invités : la famille, les élus depuis 1986, les agents de la commune et du SIVU en poste et à la retraite, le personnel enseignant.

Préparation de la réception :

- Boissons : apéritifs ordinaires et du punch
- Toasts : commande faite chez le traiteur «Au coq hardi »
- Cadeaux : un bon chez les frères Ibarboure, un citronnier, un bouquet pour son épouse.

Mme la Maire précise qu'une enveloppe a été ouverte à la mairie pour les personnes invitées.

La somme reçue sera déposée à l'agence de voyage de Montfort en Chalosse qui préparera un bon cadeau pour une escapade de leur choix.

Madame la Maire donne rendez-vous aux élus à 10h le 2 mars pour préparer la salle.

9) DIVERS

- Radar pédagogique

M. Thierry Loupien informe l'assemblée que la batterie du radar pédagogique route de Mugron est hors service.

Devis de remplacement : 302,40€ TTC

Madame la Maire signe le devis pour envoi à la société Lacroix

- Conférence sur le frelon asiatique

Lundi 26 février, une conférence sur la lutte contre le frelon asiatique aura lieu à Poyanne à 18h30 au foyer rural. Madame la Maire propose d'offrir aux poyannais qui le souhaitent 1 piège et 2 doses. Toute commande supplémentaire sera payante.

Madame la Maire a aussi convié les communes de Saint-Geours d'Auribat et de Laurède à cette conférence.

Des listes d'inscription seront à disposition le jour de la réunion. Les inscriptions pourront aussi se faire à la mairie jusqu'au 8 mars.

2024/005

- Voyage du SIVU des Chênaies

Tous les ans, le SIVU propose aux élus un voyage de 4-5 jours. Cette année, la destination est la Normandie pour une durée de 5 jours.

Participation demandée par personne : 1000€

- Demande de local faite par l'association « la boule poyannaise »

L'association « la boule poyannaise » a envoyé un mail à la mairie demandant de mettre à disposition un local afin de faire fonctionner le club et de stocker le matériel. Il précise que ce local peut être accessible pour d'autres associations.

Madame la Maire propose de mettre à disposition un local sous les arènes (le 1^{er} à droite de l'entrée principale). M. Rémy Napias précise que le comité des fêtes peut déplacer son matériel dans le local du fond au fond du local.

Le conseil municipal accepte la proposition.

- Journée citoyenne

Elle se déroulera le 6 avril prochain. Les flyers seront préparés pour distribution dans les foyers

- Prochaines réunions

- Commission « Associations » : Mardi 27 février à 19h30
- Commission « Site » : Jeudi 29 février à 19h30
- Conseil Municipal : Vendredi 22 mars à 19h
- Commission des finances : Lundi 25 mars à 18h30
- Rdv avec le percepteur : Mercredi 27 mars à 13h30
- Conseil municipal : Vendredi 12 avril à 19h
- SIVU scolaire : Samedi 13 avril à 9h